

COMMUNE DE MENETROL

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15.12.2025**

Date de convocation : 11.12.2025

Nombre de Conseillers :
En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 15 dont 2 pouvoirs

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre, à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, **sous la présidence de M. DE ABREU Jérôme, Maire.**

Etaient présents : Mmes et Mrs les conseillers municipaux : BOUTONNET Nadine, DE CARVALHO Maria, DE SOUSA Magali, DELAUNAY Blandine, DUCHATEAU Julien, GALINDO Jean José, LADENT Anne-Marie, LAROCHE Thierry, MARIDET Sylvie, MIGNOTTE Pascal, PANNETIER Bernard, PEREZ Béatrice.

Etaient absents et excusés : Mmes MALTRAIT Anne-Marie, PETIT Stéphanie, Mrs BRIENT Yves-Marie (pouvoir à MIGNOTTE Pascal), JACQUART Bernard, MAZURE Nicolas (pouvoir donné à DUCHATEAU Julien), MONI Florentin.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. MIGNOTTE Pascal.

Approbation du compte rendu de la séance du 20 octobre 2025

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé de M. DE ABREU Jérôme, Maire, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 20 octobre 2025.

Objet : Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire

Rapporteur : Jérôme DE ABREU

Dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe des décisions prises :

ESPACES PUBLICS

- Sécurisation de l'entrée Est de la rue du Château d'Eau suite à stationnement abusif non autorisé sur le trottoir : 3 071,00 € HT soit 3 685,20 € TTC - société EUROVIA.
- Entretien annuel des arbres présents sur le domaine public communal, élagage à proximité de l'école : 1 950,00 € HT soit 2 340,00 € TTC - société GATT JULIEN ESPACES VERTS.
- Fleurissement pour la Toussaint du cimetière et la place de l'Eglise : 365,45 € HT soit 402,00 € TTC – BRICOMARCHE
- Entretien des trottoirs et des espaces piétonniers en sable (8 m³) : 592,00 € HT soit 710,40 € TTC - société ETA DAMON
- Réalisation de « passage bateau » Route de Riom (au niveau du 12ter et de l'impasse du Ru) : 4 803,00 € HT soit 5763,60 € TTC - société EUROVIA.
- Commande de portes de fermeture de cases de colombarium :
 - 680,00 € HT soit 816,00 € TTC (4 portes) - société GRAMINOND,
 - 412,56 € HT soit 495,07 € TTC (4 portes) - société ARTCASE.

MATERIELS

- Commande de petit matériel pour les besoins des agents techniques municipaux : 429,58 € HT soit 515,50 € TTC - société WURTH.

EQUIPEMENT INFORMATIQUE

- Renouvellement du système antivirus de la Mairie pour une durée de 3 ans : 501,31 € HT soit 601,57 € TTC - société ARCITEK.

BATIMENTS ET EQUIPEMENTS COMMUNAUX

- Remplacement de la pompe de l'unité intérieure du système de chauffage/eau chaude sanitaire des services techniques : 989,00 € HT soit 1 186,80 € TTC - société ENGIE SOLUTION.
- Acte de vandalisme avec intrusion dans les locaux des ateliers techniques : réparations et changement de volets roulants : 1 860,18 € soit 2 233,58 € TTC - société LACOMBAT ELIT'SUN.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, prend acte des décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal, pour un montant de 15 654,38 € HT.

Les crédits nécessaires sont prévus et/ou disponibles au budget 2025 ou à prévoir au Budget 2026.

Objet : Personnel : Suppression de postes

Rapporteur : Jérôme DE ABREU

Au regard du dernier tableau des effectifs du 15/07/2025 et après avis du Comité Technique, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide de supprimer, le poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à temps complet (service technique).

Objet : Personnel : Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2026

Rapporteur : Jérôme DE ABREU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide de mettre à jour le tableau des effectifs de la commune, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Objet : Participation au financement de la protection sociale complémentaire volet « santé »

Rapporteur : Jérôme DE ABREU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide :

- Que la commune participe au financement des contrats individuels labellisés de protection sociale complémentaire en matière de santé à hauteur de 20 euros brut par mois et par agent, quelle que soit sa quotité de travail,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de chaque année,
- D'autoriser M. Le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

Objet : Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement – Budget 2026

Rapporteur : Jérôme DE ABREU

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide :

- **D'autoriser M. le Maire à effectuer le paiement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits, hors dette, prévus au budget primitif 2025,**
- **De détailler ces dépenses de la manière suivante :**
 - **Chapitre 204 (subventions d'équipement versées) : 3 982,125 € pour le paiement des participations communales à RLV ou au TE 63 (quartier de Bourrassol),**
 - **Chapitre 21 (matériel ou petits travaux d'aménagements neufs) : 47 875 € pour l'achat de matériel, en cas de panne du matériel actuel tant en matériel technique qu'informatique, pour des travaux sur patrimoine communal et/ou pour des aménagements urbains divers (mobilier, colombarium...),**
 - **Chapitre 23 (travaux) : 118 750 € notamment pour les travaux d'aménagement relatifs au programme voirie (quartier de Bourrassol) et/ou pour la réalisation de travaux sur les bâtiments communaux.**

Objet : Entretien des toitures du groupe scolaire

Rapporteur : Pascal MIGNOTTE

Dans le cadre de l'entretien du patrimoine bâti communal, il a été constaté que les différentes toitures en tuile béton du groupe scolaire d'une surface de 940m² (partie n'ayant pas fait l'objet des travaux de reconstruction) sont recouvertes de « mousses » et autres résidus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide :

- **De valider l'opération d'entretien des toitures du groupe scolaire,**
- **De retenir la société SAS GATT JULIEN pour un montant de 8 742,00 € HT soit 10 490,00 € TTC,**
- **D'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette opération,**
- **D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2026.**

Objet : Conventions avec l'EPF AUVERGNE pour l'acquisition et le portage foncier de la parcelle AA 517, située rue du 1^{er} Mai

Rapporteur : Jérôme DE ABREU

Au cours de l'été 2025, les propriétaires de la parcelle AA 517 ont informé la municipalité de la vente du bien cadastré AA 517, sis 5 rue du 1^{er} Mai.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITE (1 abstention), décide :

- **De confier le portage foncier la parcelle cadastrée AA 517 à l'EPF Auvergne,**
- **D'autoriser M. le Maire à signer la convention de portage correspondante et tout document s'y rapportant,**
- **D'autoriser l'EPF Auvergne à évincer l'occupant, à la première échéance, selon les termes de son bail.**

Objet : Avenant n°2 à la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire

Rapporteur : Jérôme DE ABREU

Dès 2018, la communauté d'agglomération a identifié la problématique de la dévitalisation des centres bourgs. En juin 2020, la collectivité a signé aux côtés de 6 communes dont la commune de Ménétroul (avec Châtel-Guyon, Ennezat, Mozac, Riom et Volvic) une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) multi-sites, créée par l'article 157 de la Loi Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite loi ELAN, du 23 novembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide :

- **D'approuver les termes de l'avenant n°2 à la convention ORT,**
- **D'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 à la convention ORT.**

Objet : Service commun d'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) : modification de la convention

Rapporteur : Jérôme DE ABREU

Afin d'harmoniser le fonctionnement du service commun et offrir une qualité de service équivalente à l'ensemble des communes, une convention globale relative au service commun d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) a été adoptée par le conseil communautaire de RLV le 27 mars 2018 et en conseil municipal le 09/04/2018. En 2022, une nouvelle version de la convention a été adoptée. Il est proposé de procéder à une nouvelle modification de cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide :

- **D'abroger la convention de service commun en vigueur, signée par RLV et la commune,**
- **D'approuver la convention type de service commun d'instruction des autorisations du droit des sols, entre RLV et la commune,**
- **D'autoriser M. le Maire à la signer.**

Objet : Convention de service commun « systèmes d'informations numériques » entre Riom Limagne et volcans et la commune de Ménétroul

Rapporteur : Jérôme DE ABREU

Depuis 2005, à travers des mises à disposition de services municipaux et/ou intercommunaux, une mutualisation de moyens et de personnels est faite entre la commune et l'EPCI en matière de système d'informations et télécommunications. La dernière mise à jour de la convention date du 18/07/2016 (délibération 2016-58).

Afin de développer cette démarche dans les meilleures conditions d'efficience, de sécurité et de rationalisation budgétaires et technique, la mise en place d'un service commun a été étudiée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide :

- **D'adhérer au service commun «Systèmes d'Informations Numériques» proposé par la Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans,**
- **D'approuver les termes de la convention de service commun Systèmes d'Information Numériques, entre RLV et la commune,**

- D'autoriser M. le Maire à signer la convention d'adhésion service commun «Systèmes d'Informations Numériques» proposé par la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans.

Objet : Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans : approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Rapporteur : Jérôme DE ABREU

Vu le rapport adopté à la majorité par la CLECT de la Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans le 7 octobre 2025 et notifié aux communes membres de RLV le 8 octobre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide :

- De ne pas approuver le rapport de la CLECT tel que présenté,
- D'autoriser M. le Maire à notifier cette délibération au Président de la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans.

Objet : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif de RLV– exercice 2024

Rapporteur : Pascal MIGNOTTE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, prend acte du dit-rapport.

Questions diverses

1. Cimetière communal

Pour une meilleure gestion du cimetière communal, un règlement a été établi ; il stipule notamment :

- Les mesures d'ordre à l'intérieur du cimetière
- Les conditions générales des inhumations, exhumations et réinhumations
- Les conditions générales des concessions
- Les dispositions applicables au Jardin du souvenir
- Les dispositions applicables à la fosse commune
- Les dispositions applicables au dépositaire
- Les dispositions applicables à l'ossuaire

Il a été validé par arrêté du Maire en date du 30 octobre 2025.

Il est consultable sur le site internet de la commune.

2. Ancien Bar/Tabac/Presse – parcelle AA 126 – 10 Grande Rue

M. le Maire fait part de la mise en vente, depuis plusieurs mois, de l'ancien Bar/Tabac/Presse. La vente concerne le fonds de commerce et les murs. Les conseillers présents échangent sur l'intérêt que pourrait avoir la municipalité d'acquérir le bâtiment (les murs). Cette acquisition pourrait s'inscrire dans l'opération plus large de revalorisation et de réhabilitation des espaces publics à proximité de la place du 1^{er} Mai et du maintien du commerce de proximité en centre bourg ; le montage de l'opération pourrait être l'acquisition des murs par la municipalité, puis la location via un bail commercial à un commerçant intéressé par cette activité qui aurait acquis le fonds de commerces auprès des propriétaires actuels ; cette activité devra être obligatoirement compléter par une activité « dépôt de pain ». Après que chaque conseiller ait pu s'exprimer sur le sujet, l'assemblée confirme à l'unanimité son intérêt pour l'acquisition de ce bâtiment et le développement d'une opération commerciale sur cet espace.

3. Mise en place d'un système de vidéoprotection sur les espaces publics

Conformément à la délibération du 17 juillet 2025 et suite à l'arrêté préfectoral autorisant l'installation d'un système de vidéoprotection sur la commune en date du 13 novembre 2025, les travaux ont été réalisés par l'entreprise EIFFAGE au cours du mois de novembre. M. le Maire précise que le système est opérationnel depuis la semaine 50.

4. Cloche de l'Eglise

Le clocher de l'église, et plus particulièrement sa cloche (datant de 1517) bénéficient de contrôles réguliers afin d'en vérifier l'état de conservation et de fonctionnement.

Un dernier contrôle en date du 28 novembre dernier, effectué par un organisme agréé, a alerté la municipalité sur la fragilité des attaches et conseille la dépose de la cloche qui aura lieu prochainement. Sa réparation, sous contrôle de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) sera bien sûr effectuée et permettra à nouveau son installation et sa remise en fonctionnement (les sonneries ont été arrêtées).

M. le Maire informe l'assemblée qu'un courrier a été transmis aux Mitrodaires fin novembre, sur ces deux derniers sujets.



La clôture de la séance officielle a ensuite été prononcée



L'ensemble de ces délibérations sont disponibles pour consultation en Mairie

MENETROL, le 15/12/2025

Le Maire,
DE ABREU Jérôme

Affiché le :

18 DEC. 2025